



Centre Hospitalier
BUËCH-DURANCE



GHT des Alpes du Sud

CHICAS - Cellule des Marchés

Tél. : 04.92.40.28.04

Fax : 04.92.40.61.68

E-mail : cellulemarches@chicas-gap.fr



**Groupement
Hospitalier de Territoire
Alpes du Sud**

Gap-Sisteron · Briançon · Laragne · Embrun · Aiguilles



TRAVAUX PREPARATOIRES A L'INSTALLATION D'UN IRM SUR LE CENTRE HOSPITALIER DE BRIANCON

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES LOT 4 – Electricité N° (CCTP)

Marché à procédure adaptée passé en application des dispositions relatives aux marchés publics :
de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié.

Code nomenclature DGOS : : PF11D000 – PF11F000/PF14A000/
PF12C000 / PF12D000/PF13D000/ PF14C000/ PF14D000/PF14E000

OBJET DU MARCHÉ

Le présent dossier concerne les travaux préparatoires à l'installation de l'IRM 3 sur le Centre Hospitalier de Briançon, type U, catégorie 3.

Lieu : Briançon (05).

Maître d'Ouvrage : Centre hospitalier des Escartons de Briançon.

Type : Etablissement de Santé Public.

La présente opération sera réalisée en 3 zones de travaux :

- Zones 1 : Box échographie – Agrandissement de la porte d'entrée du local
- Zones 2 : Détente : Création d'une porte d'entrée au local
- Zones 3 : Agrandissement d'un bureau et modification de la chambre de garde

Décomposition du marché

Cette prestation fait l'objet des quatre lots suivants :

Lot n°1 – Démolitions- Gros œuvre - Cloisons

Lot n°2 – Menuiseries intérieures

Lot n°3 – Faux-plafond – Peinture – Sol souple

Lot n°4 – Electricité – Courant fort et courant faible

Phases

Les travaux sont prévus en 2 phases suivant le plan des installations de chantier.

ATTENTION – INTERVENTION EN « SITE OCCUPE » :

Les candidats devront prendre en considération, dans l'établissement de leur offre de prix, que les travaux sont prévus d'être réalisés en locaux occupés. Ils ne pourront donc pas argumenter de plus-value(s) en cours de travaux pour méconnaissance de cette condition.

Les travaux devront être réalisés sur un site en exploitation nécessitant l'emploi de méthodes et outillages appropriés. Ils nécessitent également des précautions particulières exceptionnelles.

En cas d'insuffisance de préparation et/ou de méthode utilisée non adaptée, de précautions insuffisantes ou de perturbations sur l'exploitation du site, le maître d'œuvre pourra interrompre les travaux de l'entrepreneur sur-le-champ et sans que celui-ci ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Toutes les conséquences de cette interruption (directes ou indirectes) resteront à la charge du titulaire.

Travaux dangereux :

La protection du public pendant les travaux devra être assurée, conformément à l'article GN13 du règlement de sécurité. Une demande doit être faite à l'autorité administrative responsable en indiquant les précautions retenues.

LISTE DES INTERVENANTS

Maître d'ouvrage :

- **CENTRE HOSPITALIER DE BRIANCON**

24 Av Adrien daurelle
05 100 - BRIANCON

Bureau de contrôle :

- **VERITAS**

84 Av D'Embrun
05 000 - GAP

Coordonateur SPS :

- **SOCOTEC**

Résidence « Côté Saint Mens » – 05000 GAP
Tél 04 92 51 61 39 – Fax 04 92 53 45 94
construction.gap@socotec.com

Coordonateur SSI :

- **GLI EKIU**

20, La Canebière – 13001 MARSEILLE
Tél 04 91 33 44 04 – Fax 04 91 33 44 06
yannick.janeau@ekium.eu

DESCRIPTION DES OUVRAGES

01.1. VIE DE CHANTIER.

01.1.1. SANITAIRES – VESTIAIRES - REFECTOIRE.

- Les ouvriers sont autorisés à utiliser un sanitaire qui sera mis à disposition dans la zone de l'imagerie.

LOCALISATION :

- Suivant le plan d'installation de chantier

01.1.2. ETAT DES LIEUX CONTRADICTOIRE.

Un état des lieux contradictoire sera réalisé par l'entreprise de maçonnerie avec photos et compte-rendu de réunion, avant démarrage des travaux, et devra se tenir en présence du maître d'ouvrage.

LOCALISATION :

- Avant démarrage des travaux.

LIMITES DE PRESTATIONS.

1. PRESCRIPTIONS GENERALES.

Sont à la charge du présent lot :

- l'étude et les plans de réalisation ainsi que les calculs correspondants :
 - vérification des calibres de protection à partir des schémas fournis et des besoins d'exécution
 - calcul des sections des câbles et des chemins de câbles.
 - synthèse et coordination avec les autres corps d'état
 - la coordination et les moyens nécessaires pour assurer une continuité de service des locaux occupés pendant toute la durée du chantier et en intégrant les différentes contraintes liées au phasage
 - la coordination avec le Maître d'Ouvrage pour les interruptions de fonctionnement des installations :
 - * coupure force
 - * coupure SSI

La maîtrise d'œuvre fournit des plans et des schémas donnant un principe de base à respecter impérativement.

- la distribution électrique pour le chantier
- les percements, les saignées et leurs rebouchages
- la protection des matériels et appareils durant le chantier jusqu'à la réception
- les marquages et repérages des éléments de l'installation
- les essais de l'installation selon la procédure COPREC
- l'assistance au contrôle des installations par l'organisme agréé

2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.

Sont à la charge de l'électricien :

Courants forts

- les travaux nécessaires à la réalisation des équipements de : électricité courants forts et faibles
- les alimentations nécessaires
- les liaisons équipotentielles

Courants faibles

- alarme incendie, téléphonie et informatique

3. CONDITIONS D'EXECUTION.

Vérification des calculs :

Avant d'établir leurs offres, les entreprises sont tenues de vérifier les éléments de calculs découlant des éléments mentionnés dans le CCTP et le CDPGF, notamment en ce qui concerne les calibres des organes de coupures, les sections et longueurs des conducteurs, les niveaux d'éclairage suivant les appareils mis en œuvre.

Pour les protections, il sera pris en compte les deux sources d'alimentation :

Normal sur transformateur (tarif vert) / secours sur groupe électrogène existant

Toute anomalie décelée dans les pièces ci-dessus mentionnées devra être signalée avant la remise de l'offre. Il ne pourra être fait état d'une anomalie après la remise de l'offre pour justifier de travaux supplémentaires sur les prestations contenues dans l'offre de base.

Qualité du matériel :

L'entrepreneur est tenu de fournir du matériel revêtu de la marque nationale de conformité aux normes NF USE ou de la marque de qualité USE.

L'approbation d'un matériel ne pourra avoir pour effet de dégager l'entrepreneur de sa responsabilité.

Le petit matériel électrique :

- Prises, interrupteurs : De gamme MOSAIC de chez LEGRAND ou équivalent
- Luminaires LED : De marque LEDIUM Aric 15 Watt , 4 000 K ou équivalent pour le bureau
- Luminaires LED : De marque LEDIUM Aric 15 Watt , 3 000 K ou équivalent pour la chambre de garde
- La goulotte : De marque LEGRAND de gamme MOSAIC à clipage direct réf : 075602 et 075603 ou équivalent.
- Prise RJ 45 : De marque LEGRAND réf : FTP076562 ou équivalent
- Câble RJ45 : De marque DRAKA UFTP 4 paires, bleu ou équivalent.

Documents à fournir

Après la notification du marché, l'entrepreneur devra présenter un projet détaillé de l'exécution contenant :

- l'étude et plans d'exécution :

- * plans d'implantation des équipements
- * plans des tableaux électriques
- * distribution BT
- * schémas unifilaires avec indication de la nature des conducteurs
- * détail des calculs : sections des conducteurs

éclairagements

- un classeur de notices techniques regroupant :
 - * un récapitulatif des matériels proposés
 - * les notices techniques de tous les matériels

Nota : Les plans fournis avec le dossier d'appel d'offres n'ont qu'une valeur indicative pour aider à la compréhension du CCTP. Ils ne peuvent être assimilés à des plans d'exécution et ne pourront pas être utilisés en tant que tels.

Aucune installation ne pourra être entreprise avant que les pièces ci-dessus n'aient été visées par le maître d'œuvre.

En cours des travaux, l'entrepreneur devra signaler au maître d'œuvre toute modification qu'il jugerait bon d'apporter au projet initial, pour accord préalable.

Avant la réception des travaux : le D.O.E. et le D.I.U.O.

4. ECHANTILLONS.

Dans un délai de 10 jours à partir de la notification du marché, l'entrepreneur devra fournir les fiches techniques des matériels suivants, pour approbation :

- coffrets et appareils de protections
- éclairage
- petit matériel électrique

Suite à l'approbation, l'entrepreneur présentera les échantillons des matériels à l'architecte et au maître d'ouvrage, pour validation.

5. RELATIONS DURANT LE CHANTIER.

L'entrepreneur devra obtenir l'approbation de son projet, remplir les dossiers réglementaires exigés par le bureau de contrôle et assurer la coordination avec les concessionnaires afin que l'ensemble des raccordements soient réalisés à la réception du chantier.

6. ESSAIS ET CONTROLES.

Les essais et contrôles seront réalisés conformément :

Courants forts

Aux prescriptions :

- des documents COPREC : EL

Courants faibles

Aux prescriptions

- des articles MS du règlement de sécurité de juin 1980 modifié, pour l'alarme incendie
- recette sur les lignes informatiques

L'entreprise fournira le personnel, les appareils de mesure ainsi que tous les accessoires nécessaires au bon déroulement des essais.

En cas de fonctionnement défectueux de tout ou partie de l'installation, ou de réalisation non conforme, l'entrepreneur sera tenu de réaliser à ses frais et dans le délai imparti par le maître d'ouvrage, les réparations, remises en état et transformations nécessaires au bon achèvement et au bon fonctionnement des ouvrages.

7. GARANTIE.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur aura l'obligation d'intervenir dans les 24 heures, sur simple demande, pour tout incident dû à une défectuosité de l'installation, non imputable à l'utilisateur.

01.1.3. COURANTS FORTS.

01.09.1.1 CIRCUIT DE TERRE, LIAISON EQUIPOTENTIELLE, PARAFoudre

PRISE DE TERRE

Sans objet.

CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION

Raccordement à l'existant.

Une liaison sera réalisée avec la barrette du TGBT existant.

LIAISON EQUIPOTENTIELLE

Sans objet.

PARAFoudre

Sans objet.

PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS

La protection des personnes sera assurée par la coupure automatique de l'alimentation en cas de mise sous tension accidentelle d'une masse, le schéma des liaisons à la terre du neutre et des masses de l'installation étant le schéma TT.

Les masses de tous les appareils d'utilisation et de tous les éléments conducteurs seront reliées à la terre par des conducteurs de protection. La nature et la section des conducteurs de protection seront déterminées conformément aux prescriptions de la norme NFC 15.100 chapitre 54.3.

Les conducteurs de protection seront obligatoirement incorporés aux canalisations et seront de couleur normalisée vert/jaune. Ils seront connectés au conducteur principal de protection, dans les armoires, par l'intermédiaire de collecteurs de terre (1 borne de raccordement par conducteur).

MISE EN ŒUVRE DES LUMINAIRES

Luminaires encastrées 600*600 type dalles LEDS, à la charge du lot électricité, prenant la place d'une plaque. Découpe pour les luminaires encastrés, passages, canalisations et grilles de ventilation à la charge du présent lot suivant indications

des entreprises des lots concernés. L'entreprise devra fournir, avant démarrage, au maître d'oeuvre un plan de calepinage des faux-plafonds.

01.09.1.2 INSTALLATION DE MATERIEL

Pour la réalisation des travaux décrits ci-dessous, le présent lot devra prévoir la dépose et repose des faux-plafonds.

LOCALISATION :

Local 027C – Box échographie :

- R.AS

Local 028C – Détente imagerie :

- Installation d'une goulotte de 2 ml à 1.50 ml de haut avec 6 PC. Descente depuis le faux plafond. Créer un départ depuis l'armoire électrique située à l'entrée du service

Local 029C – Bureau médecin:

- Installation d'une goulotte de 2 ml de long à 0.20 ml de haut avec 3 PC + 2 RJ. Descente depuis le faux plafond.
- Installation d'une goulotte de 2 ml de long à 0.20 ml de haut avec 3 PC + 3 RJ. Descente depuis le faux plafond.

Créer un seul départ depuis l'armoire électrique du service pour les 2 postes

Local 030C – Chambre de garde :

- Dépose sur la cloison démolie de la prise de courant. Isoler dans une boîte dans le faux plafond.
- Installation d'une goulotte de 2 ml de long à 0.20 ml de haut avec 3 PC. Descente depuis le faux plafond.

01.09.1.3 TRAVAUX DIVERS

Pour la réalisation des travaux, le présent lot aura à sa charge la dépose, le déplacement des câbles et la repose de quelques équipements électriques :

Local 027C – Box échographie :

- Interrupteur d'éclairage
- Interrupteur éclairage sur variateur
- Prise de courant au sol
- Boitier de prise de température

01.1.4. COURANTS FAIBLES

01.09.2.1 CANALISATIONS

Les câbles seront posés :

- sur chemins de câbles courants faibles en faux-plafond (distance mini 30 cm des courants forts)

- sous fourreau ICT ou ICD en montage encastré
- sous tube IRL apparent, uniquement lorsque le montage sous fourreau encastré n'est pas possible

Local 027C – Box échographie :

- Fourniture et pose d'un indicateur d'action de marque SIEMENS depuis le détecteur incendie du local.

Local 028C – Détente imagerie :

- Déplacement d'un indicateur d'action excitant au-dessus de la porte.

Local 029C – Bureau médecin:

- Installation d'une goulotte de 2 ml de long à 0.20 ml de haut avec 3 PC + 2 RJ. Descente depuis le faux plafond.
- Installation d'une goulotte de 2 ml de long à 0.20 ml de haut avec 3 PC + 3 RJ. Descente depuis le faux plafond.

Les câbles RJ 45 ont pour origine le local courant faible situé au niv+1 à l'entrée du service.

Local 030C – Chambre de garde :

- Déplacement de la prise TV existante.

Fait à GAP, le 17 janvier 2020

Pour le GHT des Alpes du Sud :

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud,



Yann LE BRAS